



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 4 avril de l'an 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2025

Membres présents : ARNAUD Guillaume, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, HONNORÉ Josiane, ROUBICHOU Maxime et ROUBICHOU Régis.

A donné pouvoir : NAUDI Edwige à DANJOU Céline
CAPPELLA Mickaël à ROUBICHOU Régis
GIRET Julien à HONNORÉ Josiane

Membres en exercice	11
Membres présents	7
Procuration(s)	3
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

Absent : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Avant d'ouvrir la séance et conformément à la Loi, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération doit être rajoutée à l'ordre du jour concernant l'adhésion à l'association départementale des communes forestières de l'Ariège. Il demande que l'assemblée s'exprime à main levée pour autoriser ce rajout à l'ordre du jour. A l'unanimité, ce rajout est autorisé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 36 minutes,

■

■ DL-2025-06 MISE À JOUR DE L'ADRESSAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que les services du cadastre de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège, nous demande de réactualiser l'adressage de la collectivité en y apportant des modifications sur la forme.

Les règles étant évolutives, il est impératif d'apporter des compléments aux premiers travaux d'adressage réalisés en 2018.

Monsieur le Maire indique qu'un important travail d'identification des parcelles en correspondances avec les numéros de rues attribués, sera effectué sur le site du Gouvernement dédié aux collectivités, mes-adresses.data.gouv.fr

A ce jour, ce sont 150 adresses qui ont été actualisées, vérifiées et restent à être validées afin d'alimenter la base nationale qui apparaîtra sur le site public adresse.data.gouv.fr

Considérant l'intérêt impérieux de la demande des services fiscaux du cadastre de l'Ariège, Monsieur le Maire PROPOSE les mises à jour nécessaires.

Monsieur le Maire PRÉCISE au Conseil que le tableau de classement des voiries faisant apparaître les correspondances entre les anciennes identifications (VC et CR) et les appellations par rues, impasses et chemins, est joint à la présente délibération en annexe.

Le Maire DEMANDE au Conseil, après discussion et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- de valider cette mise à jour de l'adressage communal ;
- de permettre la certification des adresses sur le site de mes-adresses.data.gouv.fr ;
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour modifier ou améliorer la signalisation communale ;

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire.

Cette délibération annule et remplace la délibération DL-2018-21 du 26 octobre 2018

■

■ DL-2025-07 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE ET PRÉCISIONS SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Maire RAPPELLE au Conseil que les statuts d'une communauté de communes fixent sa dénomination, son périmètre, ses compétences ainsi que la composition du Bureau communautaire.

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit les compétences obligatoires et les compétences facultatives listées par la loi. Une communauté de communes peut exercer d'autres compétences facultatives transférées par les communes, sous certaines conditions de majorité et de périmètre de compétence.

Par délibération 2025-DL-002 en date du 6 février 2025, le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées portant sur le transfert de la compétence Lecture publique et précisant la composition du bureau.

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal d'approuver les statuts communautaires intégrant l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** favorablement à l'unanimité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire :

- D'approuver les statuts modifiés de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, tels que figurant dans le document ci-annexé et résultant de la délibération n°2025-DL-002 du conseil communautaire.
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet de l'Ariège.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches consécutives à cette décision.

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■

■ DL-2025-08 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LIEUDIT LANGUIT ET MAIRIE

Monsieur le Maire EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que des Travaux d'Éclairage Public liés à la sécurisation du lieudit Languit et de la place des Fusillés de Marty (Mairie), dossier 19-3505, doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 66 800 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE 09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 44 300 €

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (Article 1.2.2 et Article 2.1), ce financement sera assuré par :

- le versement d'un fonds de concours au SDE imputé au chapitre 204 (compte 2041582) du budget communal pour un montant de 44 300 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les points suivants :

- de demander au SDE la réalisation des travaux d'éclairage public liés aux travaux basse tension lieudit Languit et place des Fusillés de Marty ;
- de prendre acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09 ;
- d'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant estimé de 44 300 €, et dans la limite de 48 730 € (estimation + 10%)

*Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **VOTE FAVORABLEMENT**, à l'unanimité (10 voix POUR), les 3 propositions ci-dessus énumérées.*

■

■ DL-2025-09 TRAVAUX DE RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE BT s/P12 « LES BORDES »

Monsieur le Maire EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés sur le lieudit Les Bordes.

Il s'agit du renforcement du BT s/P 12 qui concerne tout le réseau électrique du lieudit. Lors de ces travaux le réseau sera pour partie enfoui et positionné en façade.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 173 000 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE 09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Le Maire DEMANDE au Conseil, après examen du projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- de demande au SDE la réalisation des travaux de renforcement du BT s/P 12 ;
- de prendre acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09 ;
- de s'engager à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux ;

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire.*

■

■ DL-2025-10 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES FESTIVITÉS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire INFORME le Conseil que pour bénéficier des tarifs forfaitaires préférentiels auprès de la SACEM et de la SPRE, le Conseil Municipal doit présenter une convention aux associations et autoriser le Monsieur le Maire à les signer avec les représentants desdites associations.

*Après discussion et présentation de la convention annexée à la présente délibération, le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) la proposition faites par Monsieur le Maire et autorise la signature de la convention.*

■

■ DL-2025-11 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNÉE 2025

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal le tableau des taxes locales avec les différents taux actuels pour notre collectivité.

Il est présenté au Conseil, un comparatif des taux des communes voisines et de la moyenne des communes Ariègeoises de la même strate.

Compte tenu de la diminution de la DGF et de la DSR-C plus exactement, compte tenu de la très forte inflation de nos cotisations CNRACL 2025 et de notre assurance du personnel CIGAC, une proposition de variation des taux est proposée.

Après discussion et comparaison de nos taux avec les communes voisines, et de la nécessité de recouvrir la totalité de notre fonctionnement, le Conseil s'accorde sur la nécessité de réajuster les taux des taxes communales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à la majorité (10 voix POUR) les nouveaux taux suivants :

- Taxe sur le Foncier bâti augmenter la taxe pour établir un taux à = 40.00 %
- Taxe sur le Foncier non-bâti maintenir la taxe pour laisser un taux à = 151.00 %
- Taxe d'Habitation augmenter la taxe pour établir un taux à = 17.85 %



■ DL-2025-12 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS · ANNÉE 2025

Monsieur le Maire fait état des nombreuses sollicitations par courrier pour les demandes de subventions concernant l'exercice 2025.

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations communales suivantes :

Associations	Pour rappel attribution 2024	Attribution 2025
Comité des Fêtes d'Arvigna	2 700 euros + salle des fêtes	3 000 euros + salle des fêtes
Association Histoire et Patrimoine d'Arvigna	150 euros + salle des fêtes	400 euros + salle des fêtes
ACCA d'Arvigna (chasse)	150 euros + salle des fêtes	150 euros + salle des fêtes
AAPPMA du Douctouyre (pêche)	150 euros	200 euros
FNACA	50 euros	50 euros + salle des fêtes
5 ^{ème} Compagnie du 1 ^{er} RCP	+ salle des fêtes	+ salle des fêtes
Club des Aînés de la Vallée de l'Hers	150 euros + salle des fêtes	150 euros + salle des fêtes
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pamiers	150 euros + salle des fêtes	150 euros + salle des fêtes
Amicale de la Basse et Haute Ariège (Gendarmerie)	150 euros	150 euros + salle des fêtes
Association Football Club Coussa	50 euros	100 euros
IPA Ariège (Police)		0 + salle des fêtes
Association Au Cœur d'Arvigna	250 euros + salle des fêtes	250 euros + salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les subventions seront versées après présentation et vérification des comptes rendus moraux et financiers de chacun des bénéficiaires.

Monsieur le Maire autorise le Président de HPA, Monsieur JEANDOT, à prendre la parole à 19H07. Celui-ci explique comment l'association organise les concerts proposés à l'église Saint-Vincent d'Arvigna. Jusqu'à maintenant les chorales sont gratuites pour l'association et une participation au « chapeau » est proposé. Monsieur JEANDOT explique qu'à ce jour HPA ne trouve plus de concerts gratuits et il souligne le fait que les concerts organisés et proposés par HPA ne génèrent quasi aucun revenu pour l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité (10 voix POUR) la répartition des subventions pour l'année 2025 de la façon citée ci-dessus.

▪ DL-2025-13 ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION AU FOND UNIQUE HABITAT

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 319,00 € au titre du Fond Unique de l'Habitat (FUH) de l'Ariège, géré par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR).*

▪

▪ DL-2025-14 ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION AU CLIC DE L'ARIÈGE

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil que depuis de nombreuses années le Conseil Départemental de l'Ariège a délégué au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), par convention, l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre du plan d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), son suivi et son adaptation si nécessaire.

Il s'agit d'un dispositif gratuit de proximité et un centre de ressources et d'information. Il dispose d'une base de données actualisée des services présents sur le territoire qu'il couvre : aide-ménagère, garde à domicile, accueil de jour, accueil temporaire, portage de repas, adaptation du logement, aides techniques et financières.

Actuellement, neuf Centres Locaux d'Information et de Coordination sont répartis sur tout le territoire ariégeois.

Le CLIC soutient le bénéficiaire de l'APA et sa famille dans les diverses démarches liées au maintien à domicile : recherche d'un Service d'Aide à Domicile, de cabinets infirmiers, télé-alarme, portage de Repas et cetera.

Pour la première fois, Monsieur le Maire souhaite soutenir ces CLIC en répondant à leur sollicitation financière. Celle-ci s'appuie sur la population communale par tranche d'âge et un montant par personnes concernées.

Ainsi pour notre collectivité, nous comptons 66 administrés âgés de 60 ans et plus, la contribution s'élevant à 1,5 € par personne, la demande est de 99.00 € pour l'année 2025.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 99.00 € en faveur du CLIC de l'Ariège.

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire.*

▪

▪ DL-2025-15 ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DE L'ARIEGE

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil que les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, ainsi que les statuts, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure, pour un montant de 179.00 €, montant voté en assemblée générale et qui correspond à la strate de notre commune, à savoir pour les communes de 201 à 500 habitants.

Il est également demandé de nommer un référent pour représenter la commune auprès de l'association.

*Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (10 voix POUR) les deux propositions suivantes :*

- d'adhérer à l'association départementale des communes forestières de l'Ariège pour un montant 179.00 €
- de nommer Monsieur le Maire comme référent de la commune

■ DL-2025-16 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire **INFORME** l'assemblée qu'à partir de l'exercice 2024, le Compte Financier Unique deviendra la nouvelle présentation de nos comptes ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

L'exercice est clôturé à + 300 719,67 euros de recettes au niveau du fonctionnement.

Nouvel excédent cumulé en 2025 : 223 391, 12€

On fini l'exercice à -16 527,99€ mais au vu du montant des travaux réalisés en 2024, nous percevrons environ 32 000 euros de remboursement TVA en 2025.

AU 31 décembre 2024, la trésorerie de la commune est excédentaire ce qui est très satisfaisant.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		239 919,11	46 234,51		46 234,51	239 919,11
Opérations exercice	173 763,42	234 563,98	245 994,67	135 369,63	419 758,09	369 933,61
Total	173 763,42	474 483,09	292 229,18	135 369,63	465 992,60	609 852,72
Résultat de clôture		300 719,67	156 859,55			143 860,12
Restes à réaliser				79 703,00		79 703,00
Total cumulé		300 719,67	156 859,55	79 703,00		223 563,12
Résultat définitif		300 719,67	77 156,55			223 563,12

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion ;

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 3 propositions faites par Monsieur le Maire.

■

■ DL-2025-17 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Après avoir entendu et voté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présenté par Monsieur le Maire ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002) Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	239 919,11
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	89 000,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	60 800,56
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	300 719,67

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. (- 1068)	77 156,55
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	223 563,12
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR)

DL-2025-18 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Après en avoir donné lecture et présenté le détail chapitre par chapitre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif Communal 2025 qui suit :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	370 249,12	582 903,55	953 152,67
Recettes	370 249,12	582 903,55	953 152,67

Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR)

Questions et informations diverses

Point concernant notre employé communal

L'agent LATRILLE Bernard va reprendre son activité le 25 juillet 2025. Pour le moment, n'ayant aucune nouvelle de sa part, nous ignorons quelles seront ses conditions de reprises. La commune a saisi le comité médical du CDG pour connaître les différentes possibilités de reprise.

Travaux de l'église

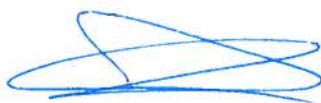
La cérémonie de retour des tableaux devrait avoir lieu au cours du mois de juillet 2025.

Réalisation des travaux 2025

Les travaux de la salle de réunion vont commencer avant l'été pour une livraison en septembre. Les travaux d'aménagements extérieurs seront effectués après l'été.

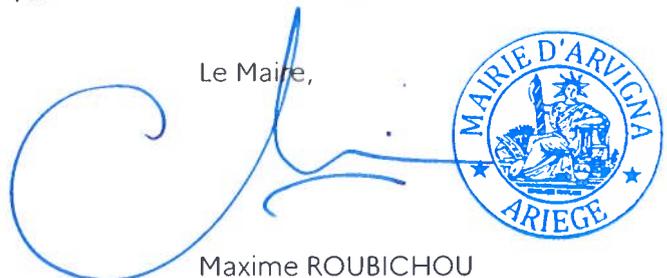
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le 04 avril 2025, il est 20 heures 10 minutes.

La secrétaire de séance,



Céline DANJOU

Le Maire,



Maxime ROUBICHOU